

Les P'tites Infos Voinémontaises

Renouvelées tous les mois avec nos rendez-vous, des petites nouvelles du mois …

Novembre 2026 – N° 201

LE MOT DU MAIRE

Nous allons perdre notre école. Peut-être en 2028 ? ou en 2029 ?
Nous ne le savons pas encore.

La baisse de la natalité rend cette échéance inéluctable. S'y opposer serait aussi vain que s'opposer à la marche du temps. L'expérience a montré il y a deux ans que c'était la lutte du pot de terre contre le pot de fer.

Alors plutôt que regretter cette perte pour notre village, regardons ses avantages : pour les enfants d'abord, les fratries n'étant plus séparées ; pour les parents, qui n'auront plus à déposer ou rechercher un enfant à Voinémont et un autre à Ceintrey ; pour les enseignants, qui ne se sentiront plus isolés de leurs collègues. Pour nos finances enfin, puisqu'une économie d'échelle importante pourra être ainsi réalisée.

Afin de s'adapter à ce changement, la municipalité de Ceintrey va investir dans la transformation de l'école, afin que les petits disposent d'une aile qui leur soit réservée, et leur permette des siestes et de la motricité dans de meilleures conditions qu'aujourd'hui, de prendre leurs repas ou leurs récréations sans être mélangés avec les enfants du primaire.

Nous vivons dans un monde qui change, utilisons notre énergie à nous y adapter plutôt qu'à nous y opposer…

Vous habitez Voinémont depuis peu (ou depuis plus longtemps !) et vous ne vous êtes pas présenté en mairie…

Vous risquez de ce fait d'échapper à un certain nombre d'informations ou d'avantages !

Nous vous invitons donc à venir nous rencontrer aux heures d'ouverture de la mairie :

les mardis de 17h à 19h ou samedis de 9h à 11h ou sur rendez vous au 06 72 55 00 06.



VIDEO-PROTECTION AU CIMETIERE



Les deux caméras de vidéoprotection au cimetière et à la zone des conteneurs sont d'ores et déjà opérationnelles. Elles sont destinées à renforcer la sécurité, prévenir les vols et identifier les personnes effectuant des dépôts sauvages, qui pourront ainsi être verbalisées

AFFOUAGES



La Municipalité informe que la date limite d'inscription pour **l'affouage est prolongée jusqu'au 15 novembre.**

(*Pour les habitants de la commune uniquement*).

CEREMONIE COMMEMORATIVE DU 11 NOVEMBRE

Tous les Voinémontais sont invités à la cérémonie du souvenir le 11 novembre prochain, à 10h30, au monument aux morts, à l'ancien cimetière à côté de l'église.

Ensemble, rendons hommage à celles et ceux qui ont combattu et donné leur vie pour notre liberté.

Perpétuer cette mémoire, c'est faire vivre les valeurs de paix, de liberté et de fraternité, et les transmettre aux générations futures.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE

- *La commission finances a présenté le bilan financier de la maison de la Chapelle : le coût total de la réalisation s'élève à un peu plus de 900.000 €, dont 50% ont fait l'objet de subventions. Le coût pour la commune est donc de 450.000 €, et la rentabilité est attendue pour 2042, après le remboursement d'un premier emprunt.*
- *La commission travaux a fait le point de ce qui a été réalisé depuis le dernier conseil : rénovation totale du logement MIRABELLIER à la maison de l'Orme, qui va accueillir de nouveaux locataires le 15 novembre prochain ; remplacement de deux miroirs de carrefour ; remplacement de deux convecteurs hors d'usage salle Catherine ROBAINE ; fin des travaux de remplacement des bordures bois et du gravier au terrain de jeux ; début du montage du nouveau jeu. Les deux caméras de vidéoprotection ont été mises en place sur le parking du cimetière ; un panneau sens interdit a été posé à la sortie de la salle Catherine ROBAINE ; la plaque du monument aux morts a été redorée.*
- *Le Conseil a accepté la proposition de l'ONF sur la parcelle de notre forêt qui doit être exploitée cette année.*
- *Le CCAS a fait le bilan de la marche Octobre Rose, qui a réuni plus de 70 participants.*

  Une réunion est prévue le samedi 28 novembre à 11 heures avec les jeunes du village susceptibles de constituer un conseil municipal des jeunes.
- *Le Comité des Fêtes a rappelé l'exposition PIGEON VAILLANT du 6 au 8 novembre, le festival ludique le 8 novembre et la pièce de théâtre LA FIV DU SAMEDI SOIR le 28 novembre.*

  Il organise le repas des aînés qui aura lieu le 29 novembre.
- *A la suite de notre saisine du tribunal administratif et de l'expertise qui a suivi, le Maire a pris un arrêté de mise en sécurité de la maison WALDY, au 18 Grande Rue. Les travaux devront être réalisés par les propriétaires à compter de fin novembre. A défaut, c'est la commune qui devra faire réaliser ces travaux aux frais des propriétaires défaillants.*
  Si les propriétaires ne sont pas en mesure de rembourser la commune des sommes dues, celle-ci devra les exproprier.
- *Au cas où la commune devienne propriétaire de la maison WALDY, et après démolition de celle-ci, un projet de réalisation d'un parking et d'un sentier paysagé a été présenté au Conseil.*

NOUS VOUS INVITONS A VENIR ASSITER AUX CONSEILS MUNICIPAUX

Vous pourrez y donner un avis ou poser des questions sur les projets présentés par le Conseil

Prochain Conseil : Lundi 7 décembre, 20h, à la salle Catherine Robaine

FERMETURE MAIRIE

La Mairie sera exceptionnellement fermée le samedi 21 novembre.
En cas d'urgence, appelez le 06 30 10 92 24

DECOUVREZ PROXICHASSE :

L'objectif est de mieux partager les espaces naturels et contribuer à améliorer la sécurité et la cohabitation entre les différents usagers de la nature.
Les chasseurs seront alertés ainsi que les promeneurs, randonneurs, cyclistes, cavaliers et autres usagers lorsque vous vous trouvez à proximité les uns des autres, pour prévenir les accidents sur notre territoire et notre forêt.

Pour plus d'informations :
https://proxichasse.fr

RETRAIT – GONFLEMENT DES ARGILES (RGA)



Si votre maison présente des fissures dues à la sècheresse de cet été, vous devez vous faire connaître en mairie, avant le 15 décembre prochain, afin que nous puissions effectuer une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle. Votre assurance pourra alors éventuellement prendre en charge les travaux de remise en état.
Vous devez constituer un dossier de photos montrant les désordres constatés, et si vous en disposez, de photos prises avant l'apparition de ces désordres.
Vous devez aussi déclarer le sinistre à votre assurance et si possible, obtenir le passage d'un expert.

Nous sommes situés dans une zone de retrait-gonflement important.
Il existe des solutions préventives, pour éviter des travaux de remise en état contraignants et coûteux.
Une étude des mesures préventives à mettre en œuvre, dont le coût est subventionné de façon importante, peut être réalisée par un organisme agréé par l'état, si votre maison n'est pas mitoyenne.
Des dépliants expliquant les démarches à effectuer sont disponibles en mairie, ou en téléchargement sur INTRAMUROS.

IMPRIME ET DISTRIBUE PAR LA COMMUNE DE VOINEMONT